Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le 16/02/2023
ID : 081-200040905-20230202-02022023_2_1-DE

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	41	Voix délibératives	47
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	43

Titulaires présents : 41 (du début au point 2.2), 42 (du point 3.1 à 4.2), 43 (du point 4.3 à la fin)
ASTIE Alain (à partir du point 4.3), **AUZIECH** Cécile (pouvoir de IMBERT Véronique), **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc (à partir du point 3.1), **BARILLIOT** Christine (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), **BEX** Fabienne, **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique (pouvoir de SOURDIN Anne), **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian, **MARTY** Denis (pouvoir de SELAM Fatima), **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamila), **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme, **TESSON** Régis, **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1
AYMARD Stéphane (représente RICHARD MUNOZ Sonia)

Titulaires excusés : 14 (du début au point 2.2), 13 (du point 3.1 à 4.2), 12 (du point 4.3 à la fin)
ASTIE Alain (jusqu'au point 4.2), **BALARAN** Jean-Marc (jusqu'au point 2.2), **BARBE** Christian, **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), **IMBERT** Véronique (pouvoir à AUZIECH Cécile), **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir à BARILLIOT Christine), **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **RICHARD-MUNOZ** Sonia (représentée), **SELAM** Fatima (pouvoir à MARTY Denis), **SOURDIN** Anne (pouvoir à CARMES Monique), **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TOUZANI** Rachid.

Suppléant présent sans voix délibérative : 1
ALQUIER Philippe

Secrétaire de séance :
BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 02/02/2023-2.1
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE – AREC OCCITANIE

Le Président rappelle que la collectivité est actionnaire de la société SPL AREC OCCITANIE (SPL Agence Regionale de l'Energie et du Climat Occitanie).

Il est rappelé que cette société a pour objet :

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le 16/02/2023
ID : 081-200040905-20230202-02022023_2_1-DE

La SPL AREC Occitanie intervient pour la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-après dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie. A ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air.
Dans ce cadre, la SPL AREC Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires exclusivement, toute assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toute activité d'observation, de conseil, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation et de gestion de locaux mis à disposition par les actionnaires, et en tant que de besoin, toute activité de communication, dans les domaines d'intervention de la SPL AREC Occitanie précités.
Elle pourra être également chargée de la gestion d'un service public industriel et commercial, dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et dans les limites des compétences de ses membres en la matière, conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT.

En matière de projets d'air, d'énergie et de climat, la SPL AREC Occitanie a vocation à assurer :

- Une offre d'ingénierie auprès des territoires à travers la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse qui se traduit, notamment, par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Energie Climat et au montage de projets ;
- Le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui se traduit par :
    - Une offre d'ingénierie pour l'accompagnement des projets, notamment citoyens, destinés à permettre le développement des énergies renouvelables ;
    - Une mission de coordination, d'appui et d'animation auprès des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) en complémentarité des acteurs déjà en place ;
    - Un soutien aux porteurs de projets œuvrant dans ce sens, notamment par le biais de la rénovation énergétique, en veillant à la bonne intégration environnementale desdits projets ;
    - Une assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics portés par les acteurs du territoire régional ;
    - Toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour la réalisation et l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ;
    - La capitalisation des connaissances en vue d'actions d'information, d'animation, de sensibilisation ou d'incitation au profit, en particulier, des porteurs de projets liés à l'efficacité énergétique, à la production d'énergies renouvelables, et à la qualité de l'air ;
    - Par application des articles L. 511-6 8° du CMF et L. 381-2 et L. 381-3 du CCH, une mission de tiers-financement indirect s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel au sens des dispositions de l'article L. 381-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et une offre de tiers financement direct au sens des dispositions du 1er alinéa de l'article L. 381-3 du Code précité ;
- Le développement et la promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air, à ce titre toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour le développement de la mobilité durable.

Suite au Conseil d'Administration en date du 27 Janvier 2022, il convient que la 3CS procède à la désignation d'un représentant(e) au sein du Comité d'Orientation Stratégique de la société SPL AREC OCCITANIE, comité qui sera chargé d'opérer le suivi de la stratégie de la SPL (définition des orientations à moyen terme des activités de la SPL et projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers de la SPL) et des contrats et engagements de la SPL, et de formuler des avis auprès du Conseil d'Administration.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le 16/02/2023
ID : 081-200040905-20230202-02022023_2_1-DE

Vu le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
Vu le Code de Commerce, notammernt son article R 225-29 ;
Vu les statuts de la SPL, notamment son article 18
Vu le Règlement Intérieur de la SPL AREC, notamment son article 7

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Monsieur MALIET Thierry pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Comité d'Orientation Stratégique de la société SPL AREC OCCITANIE.

AUTORISE Monsieur MALIET Thierry à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Comité d'Orientation Stratégique.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN

Communauté de Communes Carmausin-Ségala

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET

Publication sur le site internet le 16 FEV. 2023
Auteur de l'acte : Didier SOMEN, Président

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le 16/02/2023
ID : 081-200040905-20230202-02022023_2_1-DE